



Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix
04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81
www.ville-claix.fr

ARRETE MUNICIPAL

**Portant délégation à Madame Martine BRUN pour la célébration d'un mariage
131 DGS 2023**

NOMENCLATURE : 5.4

OBJET : Délégation pour la célébration d'un mariage.

Le Maire de la commune de Claix,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-18 et L.2122-32,

VU le Procès-Verbal établissant l'élection du maire et des adjoints en date du 17 juin 2020,

CONSIDERANT que le maire et les adjoints sont tous absents ou empêchés pendant la période du 26 août 2023,

CONSIDERANT que Madame Martine BRUN, conseillère municipale peut se voir confier la délégation afin d'assurer la célébration du mariage le 26 août 2023, dans un souci de continuité de l'administration communale.

ARRETE

Article 1 : Désignation

Monsieur Christophe REVIL le maire, donne la délégation sous sa responsabilité à Madame Martine BRUN, conseillère municipale, afin d'assurer les fonctions d'Officier d'Etat Civil pour la célébration du mariage à la date du 26 août 2023.

Article 2 : Date d'effet et durée de la délégation

La délégation prend effet à compter des formalités de publication, de transmission et dès la notification du présent arrêté à l'élue déléguée. La délégation prend fin à la date du 27 août 2023.

Article 3 : Recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification au titulaire, de sa publication et de sa transmission aux services du contrôle de légalité.

Article 4 : Exécution

La Directrice Générale des Services est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Isère, le Procureur de la République auprès du Tribunal de Grande Instance de Grenoble.

Article 5 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision par l'accomplissement des formalités de la légalité.

Fait à Claix, le 19 Juillet 2023

Notification à Madame Martine BRUN, le 21/07/2023

Le Maire,
Christophe REVIL



Date d'affichage: 21/07/2023
Date de retrait: 21/09/2023

